

MOTION « POUR SAUVER LES DRAC »

Présentée par l'intersyndicale CFDT Culture Picardie et SUD Culture Solidaires de la DRAC de Picardie

Le Comité Technique Paritaire de la DRAC Picardie considère que le réseau des DRACs participe pleinement à l'aménagement du territoire. Aux côtés des autres administrations de l'État, elles sont un élément déterminant de la cohésion sociale et un facteur reconnu de développement économique, social et culturel.

C'est pourquoi il déclare son opposition à toute tentative de démantèlement.

Les DRACs doivent rester les relais en région et constituer de véritables outils de démocratisation culturelle, s'appuyant sur des équipes aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, très diversifiées.

Ses missions traditionnelles, telles qu'elles ont été réaffirmées par le décret du 23 décembre 2004 relatif aux directions régionales des affaires culturelles, doivent être pérennisées :

*Mise en œuvre des priorités définies par le ministère dans le domaine du patrimoine, des musées, des archives, du livre et de la lecture publique, de la musique et de la danse, du théâtre et des spectacles, de la culture scientifique et technique, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel

*Fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales en vue de renforcer le maillage des équipements culturels et développer l'éducation artistique et culturelle.

D'autre part, le CTPR demande que le décret d'intégration des SDAP dans les DRAC soit enfin signé par l'ensemble des ministères concernés afin de développer un véritable pôle patrimonial et architectural en région.